

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le deux mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 24 février 2017

**Présents** : BIENVENU Alain, SANFAUTE Odile, VERDON Gérard, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, CHARBONNEAU Katlyne, PICORON Laurence, DAUBORD-AUROUSSEAU Laurence, ROY Thierry, GUILLON Richard et PINEAU Dominique

**Pouvoir** : LAGACHE Éric à BRISSON Jean-Pierre  
THOMAS Martine à AIME Anne  
CHAUDREL Maurice à VERDON Gérard

**Absent** : TRICHET Charles

**Secrétaire de séance** : CHARBONNEAU Katlyne

-----  
*Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2017*

### **OBJET 255 – FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 243 DU 20 DECEMBRE 2016**

Vu la délibération n° 243 du 20 décembre 2016 portant sur la demande d'un fonds de concours intercommunal pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des espaces communaux – travaux de mise aux normes ;

Vu le courrier électronique adressé le 4 janvier 2017 par Monsieur Philippe LE MOELLE – DRCTAJ de la Préfecture de Vendée émettant des réserves sur la légalité de la délibération ci-dessus référencée ;

Considérant les projets de mise en accessibilité à venir ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, annule la délibération n° 243 du 20 décembre 2016.

### **OBJET 256 – CADUCITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR (art. 135) prévoit que les Plans d'Occupations des Sols non transformés en Plans Locaux d'Urbanisme au 27 mars 2017 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application automatique du Règlement National d'Urbanisme à compter de cette date.

Les plans locaux d'urbanisme en cours d'élaboration au 27 mars 2017 pourront se poursuivre. Le RNU s'appliquera jusqu'à leur approbation.

Le retour au RNU implique en particulier l'application de la règle de constructibilité limitée aux parties actuellement urbanisées de la commune, mais également un avis conforme du préfet sur les demandes de permis ou les déclarations préalables.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la caducité du Plan d'Occupation des Sols de Le Langon à compter du 27 mars 2017.

### **OBJET 257 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE – TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME**

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II » a institué le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) comme la règle, et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal comme l'exception.

La loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite loi « ALUR », prévoit un transfert automatique de la compétence PLU des communes vers leur intercommunalité trois ans après la publication de la loi, soit le 27 mars 2017, sauf si 25% des communes représentant 20% de la population ont délibéré négativement dans un délai de trois mois précédant cette date.

La Communauté de Communes une fois compétente, peut achever si elle le souhaite, les procédures engagées par les communes membres avant la date du transfert de compétence. L'EPCI doit néanmoins obtenir au préalable l'accord de la commune concernée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix contre et 2 abstentions,

- S'oppose au transfert automatique de la compétence PLU de la Commune de Le Langon vers la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte.

### **OBJET 258 – AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE RELATIVE A LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE DOIX LES FONTAINES ET DE LE LANGON**

Madame Odile SANFAUTE – Adjointe au Maire donne lecture de l'avenant à la convention intercommunale relative à la gestion du centre de loisirs sans hébergement de Doix lès Fontaines et de Le Langon.

En vue du transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée courant 2017, le comité de pilotage propose de rembourser aux communes membres l'excédent du budget de l'année 2015, selon la clé de répartition utilisée lors du calcul de la 3<sup>ème</sup> participation de cette même année.

Ce remboursement se ferait dans les mêmes conditions en cas de solde positif lors de la clôture des budgets suivants.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**OBJET 259 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 692 040,12 €

Recettes : 834 032,93 €

Soit un excédent 2016 de : 141 992,81 €

Excédent 2015 reporté : 147 029,81 €

Résultat cumulé : 289 022,62 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 233 489,68 €

Recettes : 132 607,81 €

Soit un déficit 2016 de : 100 881,87 €

Déficit 2015 reporté : 7 105,11 €

Résultat investissement : -107 986,98 €

Restes à réaliser dépenses : 12 567,75 €

Restes à réaliser recette : 20 486,77 €

Résultat cumulé : -100 067,96 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE : 41 110,94 €**  
**RESULTAT REEL DE CLOTURE : 188 954,66 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 dressé par Monsieur le Maire.

**OBJET 260 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **OBJET 261 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 ;  
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ;  
Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2016 :

**Un excédent de fonctionnement de 289 022,62 €**

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2016 : 141 992,81 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 147 029,81 €
- Résultat cumulé à affecter : 289 022,62 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- |                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| ▪ Affectation en réserves RI 1068 | 100 067,96 € |
| ▪ Report en fonctionnement RF 002 | 188 954,66 € |

### **OBJET 262 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 14 210,31 €

Recettes : 38 164,55 €

Soit un excédent 2016 de : 23 954,24 €

Excédent 2015 reporté : 74 558,20 €

Résultat cumulé : 98 512,44 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses : 12 822,22 €

Recettes : 12 958,64 €

Soit un excédent 2016 de : 136,42 €

Excédent 2015 reporté : 31 095,02 €

Résultat investissement : 31 231,44 €

Restes à réaliser dépenses : néant

Restes à réaliser recette : néant

Résultat cumulé : 31 231,44 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE : 24 090,66 €**  
**RESULTAT REEL DE CLOTURE : 129 743,88 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 dressé par Monsieur le Maire.

## **OBJET 263 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **OBJET 264 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2016 :

**Un excédent de fonctionnement de 98 512,44 €**

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2016 : 23 954,24 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 74 558,20 €
- Résultat cumulé à affecter : 98 512,44 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- |                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| ▪ Affectation en réserves RI 1068 | 0,00 €      |
| ▪ Report en fonctionnement RF 002 | 98 512,44 € |

## **OBJET 265 – BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 76 720,14 €

Recettes : 76 720,14 €

Soit un excédent 2016 de : 0,00 €  
Excédent 2015 reporté : 27 697,85 €  
Résultat cumulé : 27 697,85 €

### **Section d'investissement**

Dépenses : 83 008,20 €  
Recettes : 75 844,78 €

Soit un déficit 2016 de : 7 163,42 €  
Déficit 2015 reporté : 41 337,93 €  
Résultat investissement : -48 501,35 €  
Restes à réaliser dépenses : néant  
Restes à réaliser recette : néant  
Résultat cumulé : -48 501,35 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE : -7 163,42 €**  
**RESULTAT REEL DE CLOTURE : -20 803,50 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 dressé par Monsieur le Maire.

### **OBJET 266 – BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

7. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
8. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
9. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte : Complément d'inscriptions aux commissions thématiques communautaires
  - Commission enfance – jeunesse – culture : Katlyne CHARBONNEAU

- Commission économie : Odile SANFAUTE
- + Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas utilisé de son droit de préemption lors de la vente de la parcelle AL n° 27
- + Exposition des œuvres de Christian GILL les 3, 4 et 5 mars 2017 – salle au-dessus de la mairie.
- + Dimanche 19 mars 2017 au Mémorial de Le Langon : Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
- + Commission animation : Organisation d'une chasse à l'œuf lundi 17 avril à 10h30.
- + Prochain Conseil Municipal : jeudi 16 mars 2017

La séance est levée à 22h00